

LA FONGIBILITÉ ET LA FONGIBILITÉ ASYMETRIQUE A L'INTERIEUR DU PROGRAMME (au stade de l'exécution)

PROGRAMME
ADMINISTRATIF
PENITENTIAIRE

5 Mds
€

TITRE 2
3 Mds €

Masse salariale servant à
payer les salaires et traitements
+ charges sociales et
indemnités diverses

T. 5
650 millions
Investissement

TITRE
3
1,2 Mds
Crédits de
Fonctionnement

TITRE 6
150 millions

La fongibilité permet de dépenser librement les crédits des autres titres que le titre 2 (liberté d'utilisation).
La fongibilité asymétrique interdit de grossir le titre 2 mais permet au responsable de programme de prélever le titre 2 pour financer d'autres dépenses (liberté d'utilisation).